

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 28/05/2024

DECISION N° 20240528_B_069

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie
JOLIVET, , Martine GINET

Était excusée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à M.
GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme
Objet : Procès-Verbal de mise à disposition de local pour l'aménagement de la salle
d'escalade indoor à passer avec la commune d'Aurec sur Loire

Le Bureau,

N° 20240528_B_069

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition de local pour
l'aménagement de la salle d'escalade indoor à passer avec la commune
d'Aurec sur Loire, prévoyant :
 - o La mise à disposition du local « Escalade » du site de la
TEINTURERIE à Aurec-sur-Loire, sur la parcelle AV163
appartenant à la commune.
 - o La mise à disposition à titre gratuit
 - o Prise d'effet au 01 Juin 2024 jusqu'à ce que l'immeuble cesse d'être
affecté aux activités de la salle d'escalade.

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 mai 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240528-20240528_B_069-AU
Reçu le 08/08/2024